

Flers Agglo			
Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
10.10.19	2019-913	8.8	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 21 DU 10 OCTOBRE 2019

58 questions, numérotées 2019-886 à 2019-943

DELIBERATION

ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL LANCEMENT DE LA DEMARCHE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Bruno LOUISE (La Coulonche), Jacques DALMONT (La Ferté Macé), Philippe VERRIER (Saint Pierre du Regard), Serge HAMEL (Flers), Jean-Pierre SALLES (Briouze), Michèle POLVE (Flers), José COLLADO (La Ferté Macé), Guy LANGE (Saint Georges des Groseillers), Michel DUMAINE (Messei), Patrick LESELLIER (La Lande Patry), Gérard COLIN (Saint Georges des Groseillers), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Stéphane GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), Omar AYAD (Flers), Claude SALLIOT (Athis val de Rouvre).

Conseillers titulaires : Pierre SALLES (Aubusson), Daniel BIGEON (Dompierre), Lori HELLOCO (Flers), Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Noëlle POIRIER (La Ferté Macé), Alain LANGE, Michel DENIS, Nicole DUVAL, Claudine ETIENNE, Odile GAUQUELIN et Nicole ROGUE (Athis Val de Rouvre), Joël JOURDAN (Banvou), Germain RENAULT (La Bazoque), Gérard BERTRAND (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Bernadette LEFOYE (Cahan), Gilles RABACHE (Caligny), Alain MAUGER (Cerisy Belle Etoile), Annie GROSSE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Marcel FLANDRIN, Yvon FREMONT, Didier THEVENARD et Stéphane ANDRIEU (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Irène COJEAN, Jean CHATELAIS, Sonia LAFAY, Yvette LERICHOMME, Josette BONNEL, Laurent JUMELINE, Colette BUFFARD, Subay SAHIN, Catherine HAVAS, Sylvie DUFOUR, Mathieu HELLOUIN et Hubert ROBILLARD (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Cécile SAUVEE (La Lande Patry), Jean-Louis PICOT (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Hervé LEMANCEL (Landisacq), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Daniel DUVAL (Le Ménil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménil Hubert sur Orne), Nadine COURTEILLE (Messei), Bernard MORAZIN (Montilly sur Noireau), Jean-Charles COURTOIS (Les Monts d'Andaine), Jacques MARTIN (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Joëlle SERAIS (Saint Clair de Halouze), Brigitte BASTIANUTTI et Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Françoise PATEUX (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune), Charly LETETREL (Saires la Verrerie), Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge).

Conseillers suppléants : Christian LEVALTIER (Aubusson), Huguette COLIN (Banvou), Olivier DOMINIQUE (La Bazoque), Marie DEPARIS-CONSTANTIN (Bellou en Houlme), Christine VOISIN (Berjou), Régine BRIERE (Briouze), Isabelle BLAIS (Cahan), Lydia DELAUNAY (Caligny), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Jean-Yves BAZIN (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), François CHOCHON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Sylvie ANDRE (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Geneviève BOUDET (La Ferrière aux Etangs), Joseph DELANGE (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Jean-Pierre LEGRAND (Landigou), Pascal DAUPHY (Landisacq), Bruno LEVEILLE (Lonlay le Tesson), Eric THOMMEREL (Le Ménil de Briouze), Jean-Pierre PITROU (Ménil Hubert sur Orne), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Michel LUSTIERE (Pointel), Michel ROCHE (Saint André de Messei), Stéphane JOUIN (Saint Clair de Halouze), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Fernand RAUX (Saint Philbert sur Orne), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Jean-Luc CARRO (Sainte Honorine la Chardonne), Sylvie LEBLOND (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Rodolphe VERRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Alain MAUGER		Hervé BORDERIE		Ensemble de la séance
Jean-Marie POTHE		Claude MONTEBAULT		
Sylvie THIEULENT		Rodolphe VERRIER		

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandant		Mandataire		Questions
Catherine HAVAS		Gilles RABACHE		Ensemble de la séance
Chantal CORVEE		Brigitte BASTIANUTTI		
Laurent JUMELINE		Gaëlle PIOLINE		
Nicole ROGUE		Alain LANGE		
Joël JOURDAN		Didier LANGLIN		

Excusés : Mathieu HELLOUIN, Nicole DUVAL et Claudine ETIENNE (ensemble de la séance)

Absents : Michel DENIS, Pierre SALLES, Didier THEVENARD, Jean CHATELAIS, Sylvie DUFOUR, Hubert ROBILLARD et Jean-Charles COURTOIS (ensemble de la séance) – Lori HELLOCO (de la question 2019-886 à la question 2019-891)

EFFECTIF		Question	Présents	Votants
En exercice	: 78	2019-886 à 2019-891	62	67
Quorum	: 40	2019-892 à la fin	63	68

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
03.10.2019	19 H 30	Brigitte BASTIANUTTI	22 H 30	14.10.2019	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	10.10.2019	2019-913	8.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par

Omar AYAD

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 4 Commission Développement Durable et Environnement		14	26.09.19	1	
CONSEIL	Séance	21	10.10.19	N° d'ordre	N° délibération
				28	2019-913

OBJET	ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL – LANCEMENT DE LA DEMARCHE
--------------	--

BP/EA

Chers Collègues,

Contexte

La transition énergétique dans les territoires, encadrée depuis 2010 par la loi n° 2010- 788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite «loi Grenelle 2 » a été précisée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui rend obligatoire l'adoption d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) au 31 décembre 2018 pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants.

Un PCAET est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Cette obligation réglementaire s'intègre dans le cadre d'objectifs à atteindre au niveau national :

- réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, et les diviser par 4 en 2050 ;
- diviser par 2 la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012, avec un palier de 20 % en 2030 ;
- baisser la part des énergies fossiles de 30% en 2030 ;
- utiliser les énergies renouvelables à hauteur de 23 % de la consommation finale brute en 2020 et de 32 % en 2030.

Le PCAET que doit élaborer Flers Agglo doit donc contribuer à répondre localement à ces objectifs, en les adaptant à l'échelle de son territoire, tout en étant compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Normandie, ainsi qu'avec les objectifs fixés dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.). Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) du futur PLUI devra être compatible avec les objectifs du PCAET.

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est le coordinateur de la transition énergétique sur son périmètre, il doit ainsi animer et coordonner les actions du PCAET en lien avec les partenaires du territoire.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	10.10.2019	2019-913	8.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Le PCAET vise alors deux enjeux :

- l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, pour diminuer l'empreinte écologique du territoire, et notamment son impact sur le changement climatique,
- l'adaptation du territoire au changement climatique, afin de réduire sa vulnérabilité.

Constitution du PCAET

Le Plan Climat doit être constitué :

- d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique,
- d'un plan d'actions portant sur :
 - o l'amélioration de l'efficacité énergétique,
 - o le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur,
 - o l'augmentation de la production d'énergies renouvelables,
 - o la valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération,
 - o le développement du stockage et l'optimisation de la distribution d'énergie,
 - o le développement de territoire à énergie positive,
 - o la limitation des émissions de gaz à effet de serre,
 - o l'anticipation des impacts du changement climatique,
 - o la mobilité sobre et décarbonnée,
- d'un dispositif de suivi et d'évaluation,
- d'une évaluation environnementale stratégique (articles L122-4 et L122-5 du Code de l'Environnement).

Le PCAET doit être transmis pour avis au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional.

Modalités de concertation

Conformément à l'article R 229-53 : « sans préjudice des dispositions prévues aux articles L 120.1 et L 229-26 [...] l'Etablissement Public qui engage l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial en définit les modalités d'élaboration.

Les modalités de concertation pourraient être définies comme suit :

- ateliers et groupes de travail avec les acteurs du territoire, les citoyens sur des thèmes comme développement des énergies renouvelables, la rénovation et la maîtrise énergétique dans les bâtiments, la mobilité durable ...,
- concertation lors de comités de pilotage des partenaires institutionnels,

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	10.10.2019	2019-913	8.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

- articles d'information sur le site internet de Flers Agglo et le journal communautaire,
- mise à disposition du public du projet de PCAET pendant une durée d'un mois sur le site internet.

Le Conseil Communautaire sera amené à approuver le PCAET après concertation et il devra être révisé tous les 6 ans.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** le lancement de la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle de Flers Agglo.
- 2 – ADOPTER** les modalités de concertation exposées ci-dessus.
- 3 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier et à lancer la consultation en la forme d'un MAPA.
- 4 – DIFFUSER** la présente délibération conformément à l'article R229-53 du Code de l'environnement :
 - au Préfet du département de l'Orne,
 - au Préfet de la Région Normandie,
 - au Président du Conseil Départemental de l'Orne,
 - au Président du Conseil régional de Normandie,
 - aux maires des communes de Flers Agglo,
 - aux représentants des autorités organisatrices de réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, mentionnés à l'article L 2224-31 du CGCT, présentes sur le territoire de Flers Agglo,
 - aux Présidents des organismes consulaires,
 - aux gestionnaires des réseaux d'énergie présents sur le territoire de Flers Agglo,
 - à l'Association Régionale des Organismes d'HLM de Normandie, en sa qualité de représentante des organismes mentionnés à l'article L 411-2 du code de la construction et de l'habitation.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ